PACTE MALLEMORT

Pour Mallemort Hélène Gente-Ceaglio et la liste « Continuons pour Mallemort » se sont engagés sur les 3 principes et 14 mesures suivantes :

Principe A: Sensibilisation et formation à la transition : Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu·es, agent·es territoriaux, jeunes, habitant·es, acteurs économiques, associations.

Principe B: Co-construction des politiques locales: Engager un processus de construction collective de politiques locales, en associant élu·es, citoyen·nes, agent·es et représentant·es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.

Principe C: Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale : pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer des critères environnementaux et sociaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux et dans l'organisation de la commune et ses groupements.

Mesures:

#2. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financements éthiques.

Niveau 1 : Diversifier les financeurs de la commune en sollicitant les acteurs de la finance éthique, et en écartant les banques les plus nocives.

#5. ★Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.

Niveau 1 : Faire du lien entre producteurs et consommateurs (soutien aux AMAP, organisation d'un marché des producteurs et productrices locales régulier...) et utiliser la commande publique responsable pour développer des filières locales et équitables.

#6. ★Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.

Niveau 3 • Participer et soutenir l'installation agricole en investissant un Espace test Agricole et en fédérant les acteurs de l'accompagnement sur le territoire. (déjà en cours à Mallemort)

#7. ★Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective

Niveau 1 : Au moins 50% de bio et (local et/ou équitable/sous signe de qualité) et 1 repas végétarien par semaine /alternative végétarienne. (déjà en cours à Mallemort)

#8.★ Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

Niveau 1 : Protéger l'existant : Inscrire dans les documents d'urbanisme un objectif zéroartificialisation, et faire respecter la législation sur l'éclairage la nuit.

#10. ★Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun

Niveaux 1 : Donner l'exemple dans les services de la commune : Développer une gestion transparente

de l'eau et mettre en place des dispositifs de récupération et d'utilisation différenciée de l'eau de pluie sur les bâtiments de commune.

- #14.★ Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.
- Niveau 1 : Définir un plan d'optimisation des transports en commun (augmentation de la fréquentation grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire) et augmenter le budget des transports en commun par habitant e chaque année.
- #15.★ Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.
- Niveau 2 : Mettre en place au moins une zone de circulation apaisée effective, et au moins quelques aménagements cyclables sur des axes structurants (bandes larges ou mieux, pistes)(déjà en cours à Mallemort)
- #20.★ Développer les habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.
- Niveau 3 : Réserver du foncier ; créer dans les documents d'urbanisme des espaces destinés explicitement à la création d'oasis et d'habitats participatifs ou lancer un Appel à Projet dédié. En zone rurale, faire des appels à projet pour soutenir la réhabilitation de bâtiments ou l'aménagement de terrains suivant des critères de soutenabilité écologique et sociale. (en cours à Mallemort)
- #22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public.(non traité localement)
- #25.★Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous
- Niveau 3 : Faire de la commune un lieu de médiation numérique où chacun·e pourra être accompagné dans la transition numérique (en cours à Mallemort, à la mairie et à la Médiathèque)
- #28. ★Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de coconstruction de la commune et de ses groupements.
- Niveau 1 : Renforcer l'existant : Renforcer la transparence et la communication autour des données de la commune/intercommunalité, et des travaux du conseil municipal/communautaire et garantir lors des séances des conseils municipaux et de leurs groupements un temps de prise de parole des habitant·es. Valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants (moyens et pouvoir de décision).
- #29. ★ Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

 Niveau Unique : Créer une commission extra-municipale ou extra-intercommunale, où siègent des élu·es de la commune et de l'intercommunalité, à parité avec des citoyen·nes, des représentant·es associatif·ves et du secteur marchand, des chercheur·ses et expert·es pouvant être saisie ou s'auto-saisir.
- #33. Habiter un territoire sain et étendre le principe de précaution à l'emploi de pesticides, de perturbateurs endocriniens et d'ondes électromagnétiques

Niveau unique : Identifier et traiter les nuisances chimiques (pesticides et perturbateurs endocriniens) et physiques (ondes et bruits) dans tous les espaces publics du territoire communal.